

**FuturEd Inc.**

101 - 1001 West Broadway, module 190

Vancouver, BC CANADA V6H 4E4

Téléphone 250-539-2139

Fax 250-539-2129

Cour. élec.: kbarker@futured.com

Site Web: www.FuturEd.com

**produit pour :**

l'Association canadienne

pour l'éducation en milieu communautaire [ ACEC ]

et le Bureau des technologies d'apprentissage [ BTA ]

de Développement des ressources humaines

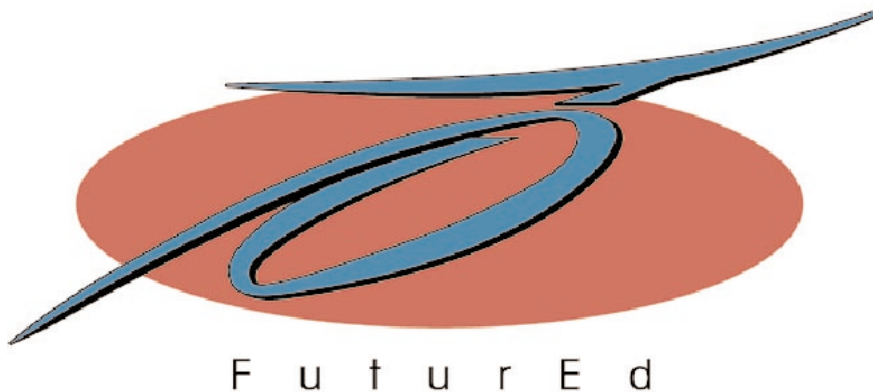
Canada [ DRHC ]

---

## **Lignes directrices recommandées sur l'apprentissage électronique au Canada. (LDRAECan)**

Produit par Dr. K. Barker, FuturEd  
Janvier 2002

---



---

Protégé par le droit d'auteur 2002 FuturEd et l'ACEMC (Association canadienne pour l'éducation en milieu communautaire)

Tous droits réservés. Aucune partie de cet ouvrage ne peut être reproduite sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite de FuturEd, 101 - 1001 W. Broadway, pod 190, Vancouver, C.-B., Canada, V6H 4E4.

Cependant, cet ouvrage complet peut être reproduit en entier, sous forme imprimée seulement, pour servir de documentation à distribuer à des fins éducatives et non commerciales.

## Contexte

Dans ce document, l'expression « **apprentissage électronique** » veut dire **apprendre en utilisant à la fois un ordinateur et l'Internet**. Les produits et services d'apprentissage électronique revêtent diverses formes :

- 3. cours individuels et/ou programmes complets
- cours complets et/ou éléments, leçons ou constituantes de cours
- destinés à des particuliers ou à des classes entières
- enseignement avec ou sans services de soutien, par exemple l'accès à une bibliothèque
- cours à unité offerts dans un établissement d'enseignement et/ou cours d'intérêt général sans unité
- très coûteux, gratuits, ou à prix comparable aux droits de scolarité des programmes d'enseignement public
- destinés à un groupe d'âge particulier et/ou à n'importe quel groupe d'âge
- offerts par un organisme d'enseignement et de formation public et/ou commercial
- très efficaces ou de qualité douteuse

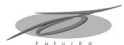
Aussi bien les fournisseurs que les consommateurs d'apprentissage à distance veulent des produits et services d'éducation et de formation qui sont efficaces et efficients. Le terme « qualité » est employé pour désigner ce concept.

L'apprentissage électronique est un marché libre et en pleine croissance qui présente une grande diversité en matière de contenu et de qualité. Les apprenants éventuels ont des choix.

Ces lignes directrices ont pour but d'aider ceux et celles qui veulent créer, offrir, évaluer ou acheter des produits et services d'apprentissage électronique de qualité pour les apprenants et pour leurs commanditaires ou leurs représentants.

**Les principales caractéristiques des lignes directrices sont les suivantes :**

- **axées sur les consommateurs** – établies en fonction du rendement de l'investissement des apprenants en apprentissage électronique
- **issues d'un consensus** – établies à la suite d'une consultation auprès de multiples groupes de fournisseurs et de consommateurs au Canada et ailleurs
- **complètes** – comprennent tous les éléments du système d'apprentissage : résultats et extrants, processus et pratiques, intrants et ressources
- **futuristes** – décrivent un avenir préféré plutôt que les circonstances actuelles de conception et de diffusion
- **distinctement canadiennes** – reflètent les plus importantes valeurs canadiennes et les principales priorités d'apprentissage du pays



- **adaptables** – conviennent le mieux à l'éducation et à la formation des adultes et à l'enseignement postsecondaire, mais adaptables à d'autres niveaux de services d'apprentissage
- **flexibles** – ne s'appliquent pas toutes à chaque situation

Les lignes directrices sont recommandées par les organismes nationaux et internationaux suivants :

- Alberta Online Consortium
- Association des médias et de la technologie en éducation au Canada
- Association canadienne pour l'éducation en milieu communautaire
- Association canadienne pour l'enseignement à distance
- Commonwealth of Learning
- Licéf, TéléUniversité
- Bureau des technologies d'apprentissage, Développement des ressources humaines Canada
- Rescol, Industrie Canada

Un **Guide du consommateur d'apprentissage électronique**, fondé sur les présentes lignes directrices, est accessible aux sites Web suivants :

- AMTEC      <http://www.amtec.ca/>
- AOC         <http://www.albertaonline.ab.ca/>
- CACE        <http://www.nald.ca/cacenet.htm>
- CADE        <http://www.cade-aced.ca/>
- CanLearn    <http://www.canlearn.ca/>
- COL         <http://www.col.org/>
- FuturEd     <http://www.futured.com/>
- OLT         <http://olt-bta.hrdc-drhc.gc.ca/>
- SchoolNet   <http://www.schoolnet.ca/>

Les lignes directrices sont présentées en ordre d'importance pour un auditoire d'apprenants.

Pour vous aider à comprendre les **termes du domaine de l'éducation**, vous trouverez un glossaire aux sites suivants :

<http://www.canlearn.ca/Francais/aide/glossaire.html>

<http://www.canlearn.ca/English/help/glossary.html>

Pour vous aider à comprendre les **termes du domaine des technologies de l'information**, vous trouverez un lexique bilingue au site suivant :

<http://w3.olf.gouv.qc.ca/banque>



# Lignes directrices de qualité en matière d'apprentissage électronique

## 1. Qualité des résultats des produits et services d'apprentissage électronique

1.1. L'étudiant / apprenant acquiert des **compétences et des connaissances en matière de contenu** qui :

1.1.1. sont pertinentes par rapport à l'emploi et/ou aux meilleures idées du domaine

1.1.2. peuvent être transférées d'une situation d'apprentissage ou de travail à une autre, par exemple des compétences en matière d'employabilité, de communication et de technologie

1.1.3. sont suffisamment spécifiques pour mener à des possibilités de travail ou d'apprentissage complémentaire, par exemple des connaissances en contenu ou des connaissances techniques

1.2. L'étudiant / apprenant acquiert les **compétences d'apprentissage** nécessaires à :

1.2.1. la réussite du cours ou du programme, en particulier :

- les processus de recherche et d'extraction d'information
- la réflexion analytique et critique
- les capacités de lecture et d'écriture en contexte
- les examens

1.2.2. l'apprentissage à vie, y compris :

- une introduction systématique au champ d'études
- un cadre comparatif ou contextuel pour représenter le champ d'études
- des compétences générales ou transférables

1.2.3. la gestion de l'apprentissage autonome, par la voie de :

- la constitution d'un portfolio de connaissances et de compétences acquises
- la reconnaissance des lacunes personnelles en matière de connaissances et de compétences ainsi que des possibilités d'apprentissage pertinentes
- la capacité de porter des jugements judicieux à l'égard des choix d'apprentissage personnels

1.2.4. l'utilisation efficace et efficiente des technologies de l'information et des communications (TIC), y compris :

- les compétences en extraction d'information et les outils d'évaluation de qualité
- la communication, par exemple au moyen du courrier électronique et des documents annexés, des services de bavardage
- la création au moyen des logiciels de traitement de texte, des tableurs électroniques et des logiciels graphiques
- les questions éthiques concernant l'accès et l'utilisation des systèmes d'information assistés par ordinateur



1.3. À la fin du cours ou du programme, l'étudiant obtient des **unités ou des titres de compétence** qui :

1.3.1. sont reconnus par un organisme d'agrément professionnel du domaine et par les employeurs

1.3.2. sont reconnus par d'autres établissements d'enseignement – localement et internationalement

1.3.3. sont de même valeur qu'un apprentissage obtenu sur place

1.3.4. sont transférables d'un programme ou d'un établissement à un autre, et d'une province ou d'un territoire à un autre

1.4. L'apprenant obtient un bon rendement d'investissement constaté par :

1.4.1. l'efficacité du cours, c'est-à-dire la réalisation des objectifs d'apprentissage personnels

1.4.2. l'efficacité du cours, c'est-à-dire le meilleur usage des finances, du temps et de l'énergie de l'étudiant

1.4.3. la satisfaction à l'égard des processus et des pratiques (voir n° 2 ci-dessous)

1.4.4. la qualité des intrants et des ressources du fournisseur du produit ou du service (voir n° 3 ci-dessous)

## **2. Qualité des processus et des pratiques en matière de produits et services d'apprentissage électronique**

2.1. La gestion des étudiants comprend :

2.1.1. des procédures d'inscription qui comportent :

- une description précise de ce qui est attendu des apprenants
- un programme/service d'orientation pour ceux et celles qui le désirent, par exemple un cours de démonstration

2.1.2. des procédures d'admission et de placement qui offrent :

- une orientation scolaire et professionnelle individualisée
- l'évaluation et la reconnaissance des acquis
- un placement convenable

2.1.3. une gestion des dossiers des étudiants qui prévoit :

- la documentation des réalisations des étudiants dans chaque cours et à l'achèvement d'un programme
- le traitement confidentiel des dossiers
- l'accès aux dossiers des étudiants

2.1.4. une aide vis-à-vis des technologies employées, c'est-à-dire :

- le but de la (des) technologie(s)
- les règles de conduite à suivre
- les connaissances et les compétences nécessaires pour utiliser les technologies employées et pour interagir avec celles-ci



## 2.2. La présentation et la gestion de l'apprentissage comprennent :

### 2.2.1. des approches à l'apprentissage qui :

- favorisent l'apprentissage actif
- misent sur les points forts et les connaissances et compétences acquises de l'apprenant
- contribuent à l'interaction et au développement de communautés d'apprentissage
- donnent à l'apprenant une plus grande liberté de choisir le moment, le lieu et le rythme de l'apprentissage
- comprennent des appareils et des accessoires fonctionnels pour les personnes ayant une déficience

### 2.2.2. des stratégies d'enseignement qui :

- décrivent les attentes
- fournissent rapidement des commentaires constructifs aux apprenants
- reconnaissent la diversité des apprenants, des besoins d'apprentissage, des contextes d'apprentissage et des modes d'apprentissage
- ont un rapport apprenant-enseignant convenable
- emploient délibérément des outils d'apprentissage synchrones et/ou asynchrones

### 2.2.3. des calendriers et des horaires qui :

- sont accessibles selon le besoin et au moment voulu
- sont flexibles et adaptés aux besoins des apprenants
- sont adéquats et réalistes

### 2.2.4. une évaluation de l'apprentissage qui :

- est authentique, c'est-à-dire une représentation fidèle des contextes rencontrés dans le champ d'études ou dans les situations de la vie réelle des apprenants
- correspond aux résultats d'apprentissage énoncés
- est faite fréquemment et en temps opportun
- est adaptée et réceptive aux besoins des apprenants
- revêt diverses formes telles que des travaux écrits ou oraux, une auto-évaluation, des démonstrations, une évaluation du portfolio et des examens
- est axée sur les compétences
- est valide et fiable
- est effectuée par des évaluateurs qualifiés



2.3. Les technologies – ordinateurs et autres TIC -- sont utilisées de façon appropriée pour :

- 2.3.1. engager et soutenir les apprenants
- 2.3.2. promouvoir l'individualisation et tenir compte des besoins individuels
- 2.3.3. offrir aux étudiants des possibilités de faire du travail valable
- 2.3.4. donner aux apprenants une plus grande habileté à obtenir, à évaluer et à communiquer de l'information
- 2.3.5. donner aux apprenants une meilleure capacité de résoudre des problèmes
- 2.3.6. complexes
- 2.3.7. favoriser l'expression artistique
- 2.3.8. faciliter une contribution active à l'édification des connaissances
- 2.3.9. satisfaire aux normes nationales et internationales relatives aux étudiants ayant une déficience

2.4. Les installations, les processus et les pratiques de communication offrent :

- 2.4.1. un contact entre les étudiants et le personnel enseignant, entre les étudiants eux-mêmes et avec l'ensemble de la communauté d'apprentissage
- 2.4.2. des possibilités flexibles d'interaction et de résolution de problèmes
- 2.4.3. la possibilité pour les étudiants de collaborer entre eux
- 2.4.4. la possibilité pour les étudiants d'avoir une interaction avec des experts du domaine

### 3. Qualité des intrants et des ressources en matière de produits et services d'apprentissage électronique

3.1. Les résultats d'apprentissage voulus sont :

- 3.1.1. clairement énoncés
- 3.1.2. pertinents, c'est-à-dire utiles et adaptés aux apprenants visés
- 3.1.3. observables / démontrables
- 3.1.4. mesurables
- 3.1.5. réalisables et réalistes
- 3.1.6. proportionnés à la rigueur et à l'ampleur du diplôme ou du certificat décerné
- 3.1.7. compatibles avec le mandat du fournisseur

3.2. Le contenu du programme d'études est :

- 3.2.1. élaboré par des experts en contenu qualifiés (indication de l'auteur) travaillant en collaboration avec des experts en conception qualifiés (indication du concepteur)
- 3.2.2. facilement accessible
- 3.2.3. convivial pour l'apprenant
- 3.2.4. intéressant sur le plan du contenu et de la présentation
- 3.2.5. bien structuré
- 3.2.6. libre de préjugés fondés sur la culture, la race, la classe ou le sexe
- 3.2.7. accessible aux apprenants ayant une déficience
- 3.2.8. libre d'erreurs
- 3.2.9. adaptable aux besoins et aux capacités des apprenants



**3.3. Le matériel d'enseignement / d'apprentissage est :**

- 3.3.1. élaboré par des experts en contenu qualifiés (indication de l'auteur) travaillant en collaboration
- 3.3.2. facilement accessible
- 3.3.3. convivial pour l'apprenant
- 3.3.4. intéressant sur le plan du contenu et de la présentation
- 3.3.5. bien structuré
- 3.3.6. libre de préjugés fondés sur la culture, la race, la classe ou le sexe
- 3.3.7. accessible aux apprenants ayant une déficience
- 3.3.8. libre d'erreurs
- 3.3.9. adaptable aux besoins et aux capacités des apprenants

**3.4. L'information sur les produits / services pour les apprenants éventuels est :**

- 3.4.1. fournie par écrit
- 3.4.2. claire
- 3.4.3. 3.4.3. actuelle
- 3.4.4. exacte
- 3.4.5. détaillée
- 3.4.6. complète
- 3.4.7. facilement accessible

**3.5. Les technologies d'apprentissage :**

- 3.5.1. conviennent au contenu et aux connaissances du champ d'études ou de la matière
- 3.5.2. conviennent aux résultats d'apprentissage voulus
- 3.5.3. conviennent aux caractéristiques et aux circonstances pertinentes de l'apprenant
- 3.5.4. conviennent aux coûts et aux avantages pour l'apprenant
- 3.5.5. offrent de multiples représentations du contenu
- 3.5.6. permettent d'établir des schémas conceptuels dans l'environnement d'apprentissage
- 3.5.7. présentent des situations et des simulations du monde réel
- 3.5.8. offrent de l'aide, des conseils et des communications à l'apprenant

**3.6. Le matériel d'apprentissage et les méthodes de présentation ont une solide conception technique de telle sorte qu'ils :**

- 3.6.1. sont navigables
- 3.6.2. sont facilement actualisables et fréquemment mis à jour
- 3.6.3. comportent des éléments multimédia qui apportent un complément au lieu de détourner l'attention
- 3.6.4. comprennent des liens « directs » avec des documents pertinents et prévisionnés sous réserve des lois sur les droits d'auteur





3.6.5. sont fiables

3.6.6. tiennent compte des contraintes des apprenants en matière de largeur de bande

3.6.7. sont conformes aux normes actuelles relatives à la technologie et aux TIC

3.7. Le personnel approprié et nécessaire comprend :

3.7.1. des instructeurs / enseignants / professeurs qui possèdent :

- des qualifications reconnues dans la matière à enseigner
- une expérience de l'enseignement au niveau pertinent (par exemple secondaire, adultes)
- une expérience professionnelle pertinente et/ou des connaissances actuelles du domaine
- les compétences requises pour l'enseignement à distance

3.7.2. un personnel de soutien du contenu, c'est-à-dire :

- l'orientation scolaire / pédagogique
- le personnel de bibliothèque
- le tutorat et le mentorat

3.7.3. un personnel de soutien du processus, c'est-à-dire :

- le soutien technique
- le soutien en matière d'aptitudes à l'apprentissage
- la planification de carrière et l'orientation professionnelle
- la résolution de problèmes

3.7.4. des gestionnaires de programme qui sont responsables de :

- la gestion des apprenants et les droits des apprenants
- la gestion de l'apprentissage
- la planification et l'utilisation de la technologie
- le recrutement et la sélection d'un personnel convenable
- la planification et l'évaluation de tous les aspects du produit/service
- la receptivité et la flexibilité à l'égard des apprenants et des besoins d'apprentissage changeants
- le maintien de liens avec le secteur de l'éducation et le monde des affaires
- la recherche et l'amélioration continue
- la viabilité et la continuité des finances

3.8. Les ressources d'apprentissage, en plus du matériel d'enseignement, sont :

3.8.1. variées

3.8.2. facilement accessibles

3.8.3. conformes aux lois sur les droits d'auteur

3.8.4. pertinentes



**3.9. Une trousse d'apprentissage complète comprend :**

- 3.9.1. la description du cours
- 3.9.2. les objectifs d'apprentissage
- 3.9.3. les exigences en matière d'évaluation et d'achèvement
- 3.9.4. des renseignements sur les instructeurs
- 3.9.5. des notes de cours/d'apprentissage et des ressources d'apprentissage additionnelles
- 3.9.6. les activités et les travaux des cours
- 3.9.7. des interrogations et des examens
- 3.9.8. l'accès aux réponses aux questions/interrogations
- 3.9.9. un cadre pour constituer un portfolio

**3.10. La trousse intégrale du cours (tout le matériel et les technologies) :**

- 3.10.1. a une présentation attrayante
- 3.10.2. est conviviale
- 3.10.3. peut être adaptée à l'utilisateur
- 3.10.4. comprend tous les services et toutes les activités de l'établissement (inscription, paiement, orientation, assistance tutorielle, services de bibliothèque)
- 3.10.5. est complète
- 3.10.6. est revue et évaluée de façon régulière

**3.11. La démonstration de la réussite du programme par une revue et une évaluation régulières :**

- 3.11.1. du contenu et des objectifs du cours
- 3.11.2. du matériel d'apprentissage
- 3.11.3. de la conception pédagogique
- 3.11.4. de l'enseignement et des enseignants
- 3.11.5. de l'apprentissage et des réalisations des apprenants
- 3.11.6. des politiques et des pratiques de gestion
- 3.11.7. des procédures opérationnelles
- 3.11.8. de la satisfaction des clients
- 3.11.9. des services de soutien des apprenants



**3.12. Les plans et le budget du programme comprennent :**

- 3.12.1. des politiques écrites sur tous les aspects du cours/programme
- 3.12.2. un budget suffisant pour réaliser les objectifs du programme
- 3.12.3. des mesures législatives habilitantes (enseignement public / entreprise privée)
- 3.12.4. un engagement financier et administratif envers le maintien du programme pendant une période suffisante pour permettre aux apprenants d'obtenir un diplôme/certificat
- 3.12.5. l'intégration de l'apprentissage électronique au cadre stratégique global de l'établissement
- 3.12.6. un plan de technologie qui définit les exigences techniques et la compatibilité nécessaires pour soutenir les activités d'apprentissage
- 3.12.7. la sécurité des systèmes pour assurer l'intégrité et la validité de l'information partagée dans le cadre des activités d'apprentissage
- 3.12.8. l'obligation pour le personnel d'obtenir un perfectionnement professionnel continu

**3.13. La publicité et l'information sur le recrutement et l'admission comprennent :**

- 3.13.1. les préalables et les conditions d'entrée
- 3.13.2. un aperçu du programme d'études
- 3.13.3. un format précis de présentation
- 3.13.4. le niveau du cours et le nombre d'unités
- 3.13.5. la durée du cours et les conditions d'obtention du diplôme
- 3.13.6. les types de travaux et les méthodes de notation
- 3.13.7. les procédures d'évaluation de l'apprentissage et les critères d'évaluation
- 3.13.8. tous les frais : inscription, scolarité, manuels et matériel, équipement, autres
- 3.13.9. les règlements de l'établissement : exigences en matière de résidence, exigences en matière de charge de travail, prolongation des délais, contestation des notes, abandons et remboursements, politiques sur les coûts et les paiements
- 3.13.10. la nature de l'interaction entre le personnel enseignant et les apprenants
- 3.13.11. les compétences et les capacités techniques de niveau d'entrée
- 3.13.12. les exigences en matière d'équipement technique et les possibilités de location
- 3.13.13. les services de soutien pédagogique et les ressources d'apprentissage
- 3.13.14. les services de soutien technique
- 3.13.15. une attestation de la réussite du programme fondée sur les évaluations
- 3.13.16. les ressources en matière d'aide financière



## Remerciements

Les personnes suivantes, qui représentent les organismes partenaires, ont grandement contribué au projet par leur expertise et leur assistance :

<b>Barb Case</b>	Association canadienne pour l'éducation en milieu communautaire
<b>Bertha Brophy</b>	Association canadienne pour l'éducation en milieu communautaire
<b>Bill Muirhead, PhD</b>	Alberta Online Consortium et Association canadienne pour l'enseignement à distance
<b>Genevieve Gallant</b>	Association des médias et de la technologie en éducation au Canada
<b>Andrea Hope</b>	Commonwealth of Learning
<b>Karin Lundgren, PhD</b>	Licef, TéléUniversité
<b>Murielle Gagnon</b>	Bureau des technologies d'apprentissage, DRHC
<b>Karen Rogers</b>	Ciblétudes, DRHC
<b>David Beattie, PhD</b>	Rescol, Industrie Canada

